

# CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 mars 2021

# BUDGET PRIMITIF 2021

Projet présenté à la commission municipale aux finances,  
au développement économique et à l'emploi du 23 mars 2021

# SOMMAIRE

## Propos liminaires

### I – Eléments de cadrage

- 1) Dépenses de fonctionnement
- 2) Programmation des investissements

### II – La section de fonctionnement

- a) Les recettes de fonctionnement
- b) Les dépenses de fonctionnement

### III – La section d'investissement

- a) Les recettes d'investissement
- b) Les dépenses d'investissement

### IV – Les ratios budgétaires de la Ville

# PROPOS LIMINAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), qui s'est tenue le 2 mars 2021, a permis de dégager les grandes orientations du Budget Primitif (BP) 2021.

Le projet de BP 2021 a été construit prudemment. Il demeure des incertitudes liées notamment à l'impact de la COVID-19. Néanmoins, malgré un contexte très contraint pour les Collectivités, un vaste plan de relance lancé par l'Etat contribue à permettre de mobiliser davantage de financements extérieurs.

Ce BP permet aussi de rappeler **deux choix fondamentaux** de l'équipe municipale cette année :

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition des Villeparisiens,**
- **Ne pas avoir recours à l'emprunt.**

Tout en déployant un programme d'investissement ambitieux et nécessaire !

Il est proposé de procéder, si besoin, à des réajustements budgétaires une fois ces éléments connus.

# I – ELEMENTS DE CADRAGE

Rappel des axes prioritaires définis lors du DOB :

- La **démocratie participative** comme fil conducteur, avec la participation accrue des habitants à la vie de la cité et la co-construction dans la prise de décision, la déclinaison et le suivi du projet municipal.
- Un programme diversifié **d'actions dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, des loisirs et de l'animation**. Des thématiques qui permettent de grandir, de s'émanciper, de s'ouvrir vers l'autre, bref de vivre ensemble.
- **L'accompagnement du mouvement associatif**, avec l'augmentation du volume global de subventions et une démarche contractuelle avec des objectifs partagés et évaluables, pour davantage de transparence et d'équité.
- **Un aménagement urbain maîtrisé**, avec notamment une mobilisation de la Ville pour récupérer la « compétence logement ».
- Un **cadre de vie amélioré**, avec une volonté forte en matière de préservation de l'environnement, de développement des mobilités douces et de valorisation des circuits courts.
- **L'accompagnement des populations les plus fragiles et les plus en difficulté en matière sociale**, avec une préservation des moyens financiers et humains mis à disposition de l'aide sociale et du CCAS.
- La mobilisation de la Ville auprès de ses partenaires et des acteurs du territoire sur les champs de **la prévention, de la réparation et de la protection, pour assurer une tranquillité publique**.
- Réinterroger nos politiques et nos modes de faire en continu par **l'évaluation des politiques publiques**.

## 1 – Dépenses de fonctionnement

Comme rappelé lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), la Ville a engagé un vaste travail d'optimisation de ses ressources pour permettre de dégager des marges de manœuvre financières et contribuer à la construction d'un budget sain et équilibré pour mener à bien le projet municipal.

- Poursuivre et maintenir les services et les équipements existants,
- Optimiser leur gestion (recherche d'économies d'échelle et partenariats, mutualisation, coopération, optimisation des ressources humaines).

**La section de fonctionnement est proposée équilibrée à 32 506 512,77 €**

## 2 – Programmation des investissements

Les orientations :

- Maîtriser la dette communale en n'ayant pas recours à l'emprunt pour 2021,
- Développer une recherche active de financements extérieurs de toute nature (mobilisation de fonds européens, Etat, Région, Département, Agence nationale du sport, etc.) et diversifier ses sources de financement, sous forme de partenariats avec les acteurs locaux (mécénat par exemple).

## Les principales opérations à venir :

- La rénovation du marché couvert,
- La construction d'un groupe scolaire,
- La réalisation d'un terrain en synthétique,
- La construction d'un Conservatoire,
- L'acquisition d'un bus citoyen,
- La construction d'une Maison de l'environnement,
- La rénovation de la piste de BMX,
- La construction d'une salle de gymnastique,
- L'acquisition et l'aménagement d'un équipement de proximité au mail de l'Ourcq,
- Le déploiement de la phase 4 de la vidéo-protection,
- La construction d'une salle dédiée aux arts martiaux,
- Le déploiement de dispositifs de circulation adaptés aux modes doux.



**La majeure partie des actions menées bénéficiera de participations, notamment :**

- De la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (fonds de concours par exemple),
- De fonds européens,
- De l'Etat : Contrat de ville, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Agence nationale du sport...
- Du Conseil Départemental,
- Du Conseil Régional.

**La section d'investissement est proposée équilibrée à 10 154 872,24 €**



# II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

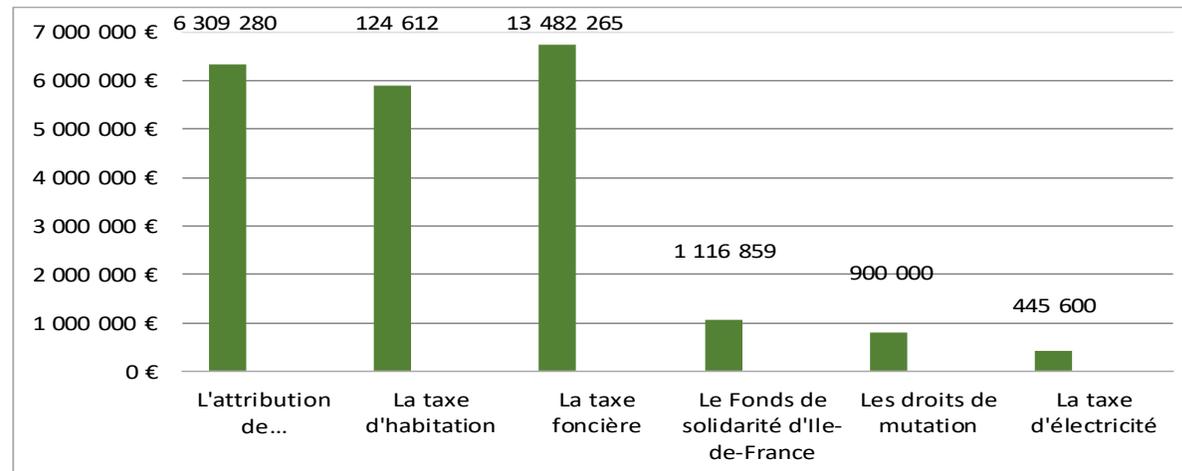
## a) – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'inscrivent à **32 506 512,77 €** en 2021, en hausse de 5,12 %.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (73 % du total des recettes), les autres recettes provenant des produits des services (6,49 %) et des dotations et participations (17,59%).

En 2021, l'attribution de compensation versée par la CARPF devrait être stable (**6 309 280 €**). La CARPF réaffirme son soutien aux communes fragilisées par le contexte sanitaire, avec la maintien d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) à hauteur de **390 203 €** pour Villeparisis en 2021.

Le montant prévisionnel du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) en 2021 sera de **1 116 859 €**.





Le volume global des recettes **du chapitre 70** (produits des services) est en hausse de 20,46 % (**2 108 463,00 €**), cette année. Il est principalement issu des participations familiales (**1 274 000,00 €**).

Il s'explique par la reprise progressive de la fréquentation, notamment des accueils périscolaires et de la restauration (introduction du double choix végétarien. Il convient de préciser, qu'à ce jour, 18% des enfants inscrits à la restauration ont choisi le repas végétarien, synonyme d'une réelle attente des Villeparisiens, selon nos estimations réalisées depuis la période de test, engagée dès le 1<sup>er</sup> février 2021).

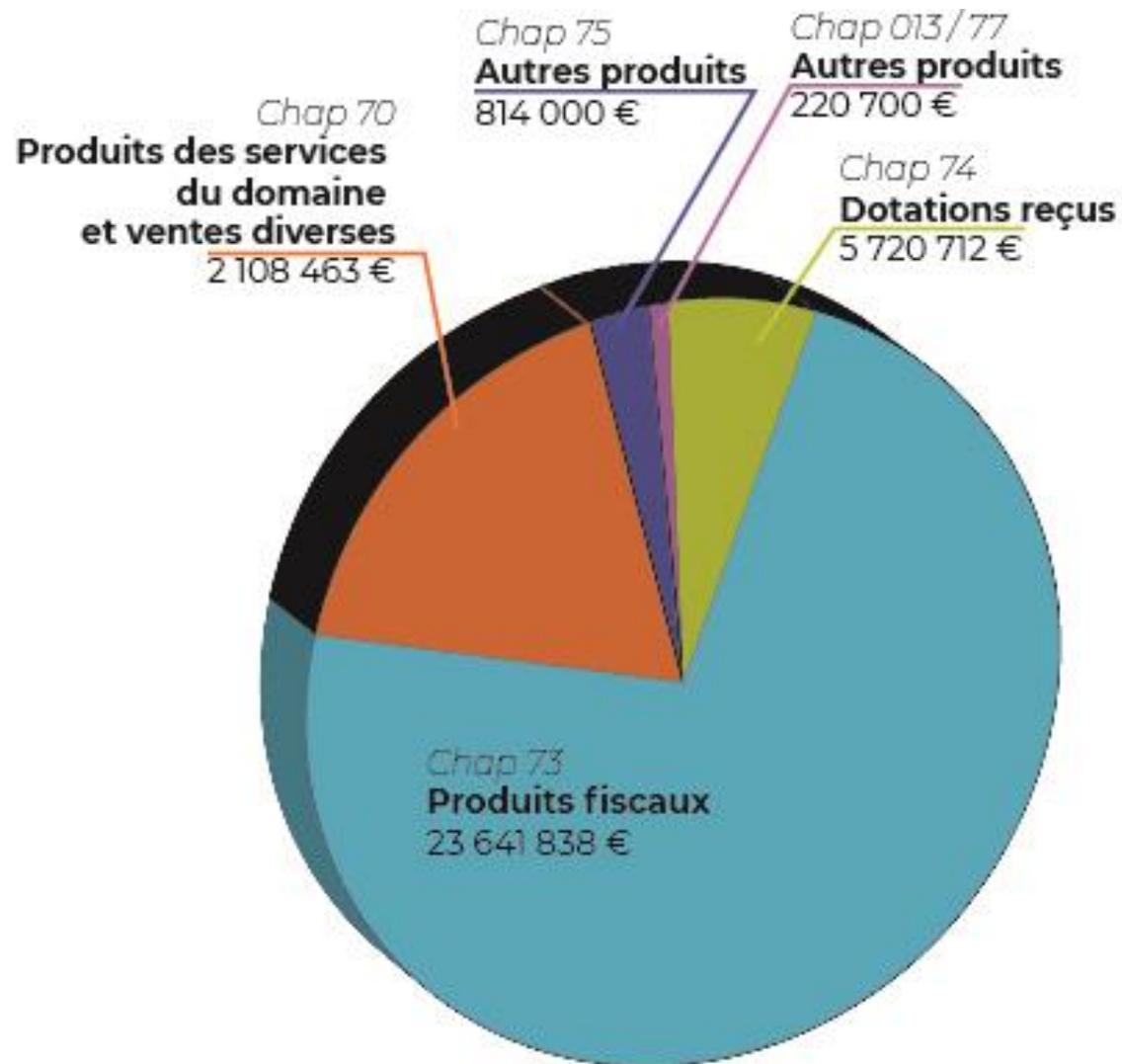
D'autre part, il résulte des recettes perçues par l'Etat et la CARPF pour le remboursement des masques.

Enfin, cette année, la Ville profitera d'une recette supplémentaire reversée par la CARPF dans le cadre du permis de louer.

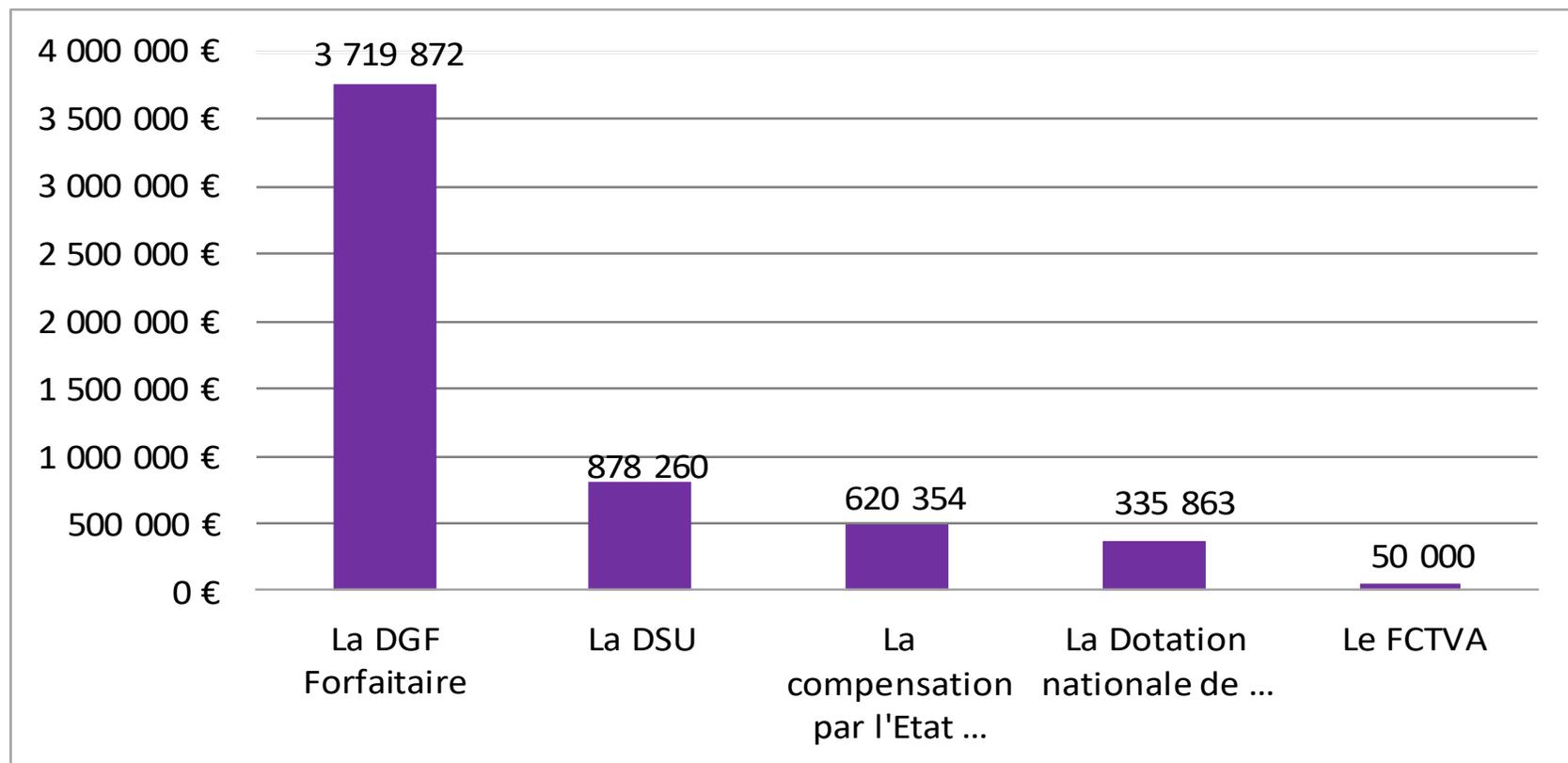


# A RETENIR

CHAPITRES	BP 2021
013- Reversements de charges	200 000,00 €
70 – Produits des services	2 108 462,77 €
73 – Produits fiscaux	23 641 838,00 €
74 – Dotations reçues	5 720 712,00 €
75 – Autres produits	814 800,00 €
77 – Produits exceptionnels	20 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 506 512,77 €</b>



Le montant prévisionnel de la dotation globale forfaitaire (DGF) s'élève à **4 933 995 €** en 2021, avec la répartition suivante entre les dotations (moins sur la Dotation Globale de fonctionnement (DG) et la Dotation nationale de péréquation (DNP) mais plus sur la Dotation solidarité urbaine (DSU)).



## b) – Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte d'incertitude quant à l'évolution des recettes et des impacts de la crise sanitaire, la collectivité choisit de poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité d'investissement. Pour 2021, elles sont estimées à environ 32 millions d'euros. Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget de fonctionnement : **53,15 %**.

Les **dépenses à caractère général** représentent une enveloppe budgétaire de l'ordre de **6,6 millions d'euros** en 2021 contre 6,4 millions d'euros en 2020. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des dépenses d'énergie et les dépenses supplémentaires qui se sont imposées avec la crise sanitaire (achat de masques/gel, protections, etc.).

Les **dépenses de personnel** (chapitre 012) s'élèvent pour l'année 2021 à **17 278 723 €**. Elles sont en hausse (16 012 944€ en 2020) avec notamment la mise en place du **RIFSEEP**, pour un montant annuel de **298 019 €** (hors CIA) et la constitution de nouveaux services.

Cette hausse est néanmoins ponctuelle car les dépenses actuelles vont constituer un point de repère pour les prochaines années et seront stabilisées par l'évolution de l'organisation et du tableau des effectifs.





La constitution de services Culture, Environnement, Education ou encore Sports contribuera ainsi à renforcer l'action de la ville en lui donnant davantage de lisibilité sur ces sujets majeurs.

De même que les renforts de personnel au sein des services jeunesse, propreté urbaine, démocratie participative ou encore au CCAS viendront accroître les moyens d'actions de la Ville dans ces domaines.

La Ville poursuivra également une politique ambitieuse en matière de mobilité interne, de formation des personnels et de mutualisation des moyens et des ressources, avec le souci constant de l'amélioration du service rendu à la population.

La Ville augmente le soutien financier à ses partenaires associatifs afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur la Ville en proposant aux habitants des activités et évènements culturels, sportifs et solidaires. Les **dotations et subventions versées du chapitre 65, ressortent au B.P. 2021 à 3 763 469,65 €**, soit une hausse de **3%**.

Le détail des subventions aux associations est repris dans les annexes du B.P.



Les **charges en atténuation de recettes** (chapitre 014) atteignent **1 465 861 €**. Le reversement sur FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) s'élève à **1 272 373 €**, soit 86.80 % du chapitre 014.

Les **frais financiers** (chapitre 66), continuent de baisser dans la ligne du désendettement de la Commune (**309 708,53 €**).

Les **dotations aux amortissements** et provisions (chapitre 68) s'élèvent à **1 499 991 €** en 2021.

Les **dépenses imprévues** (chapitre 022), ont été conservées à **50 000 €**, montant identique au budget de 2020, en raison des progrès réalisés dans les services pour mieux appréhender leurs dépenses.

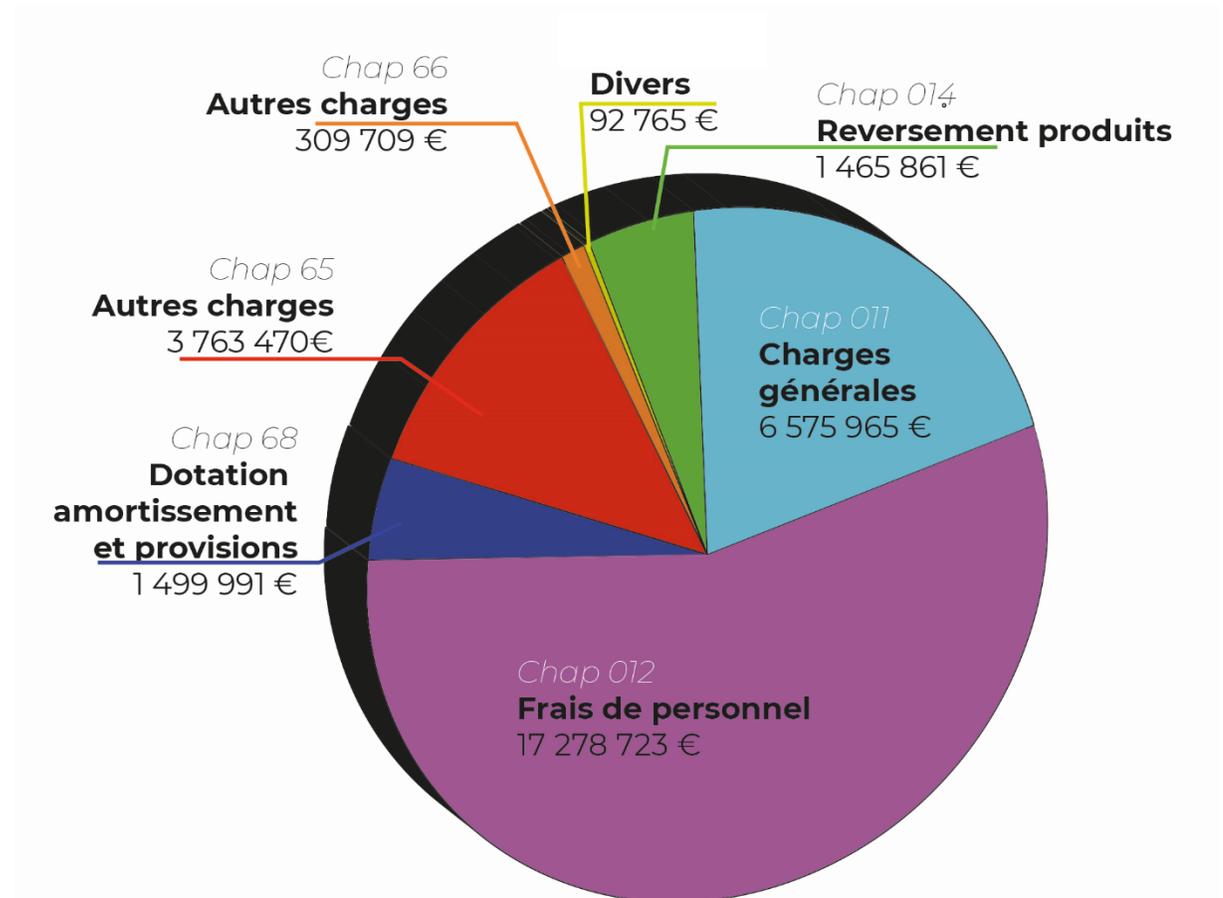
Dans ces conditions le **virement (023)**, que l'on peut définir comme le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement, ressort à **1 520 029,15 €**.

L'**autofinancement brut** s'élève donc en 2021 à **3 020 020,15 €**, montant largement supérieur à l'annuité de remboursement de la dette (pour mémoire **1 098 327,24 €**).



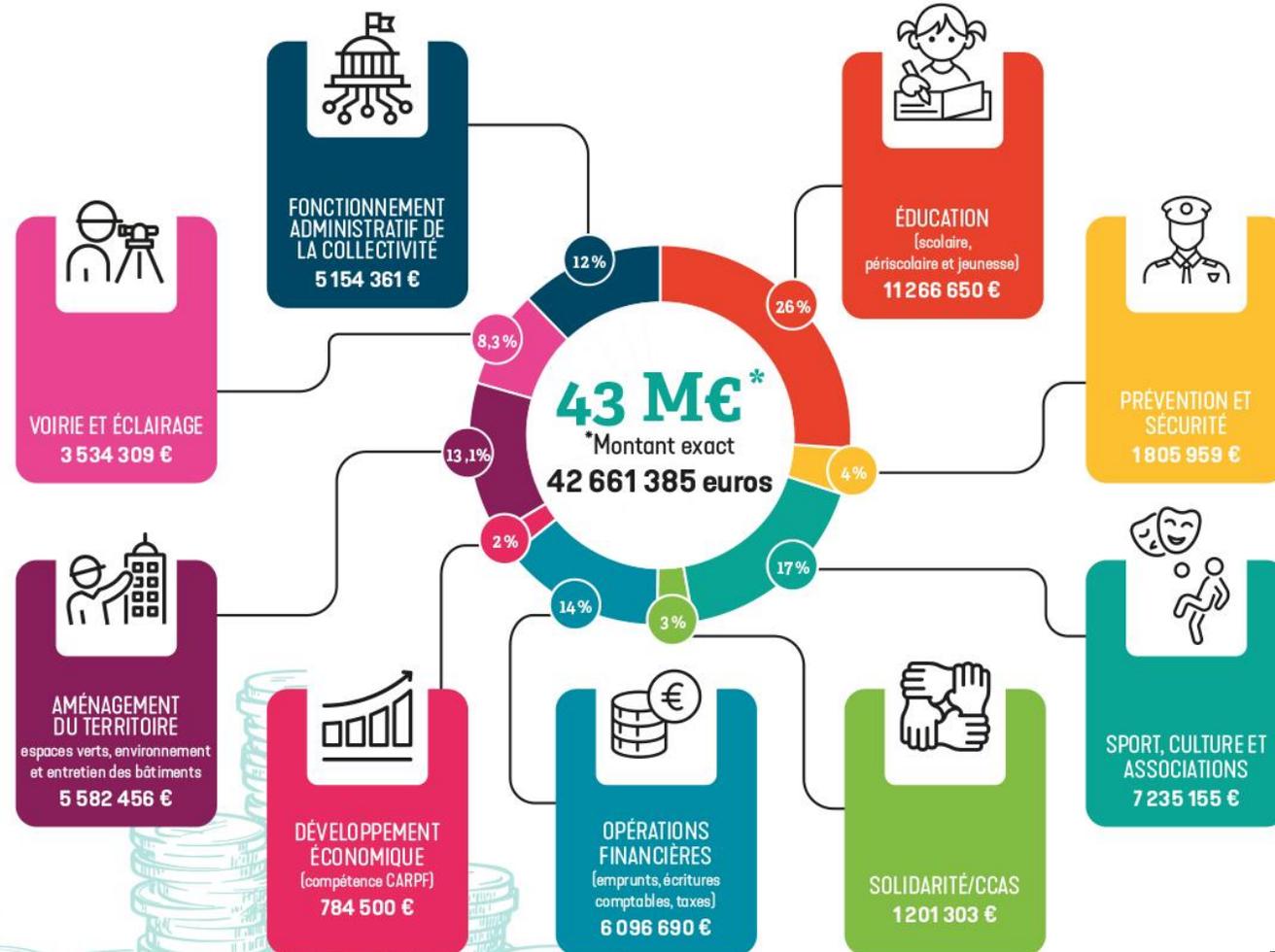
# A RETENIR

CHAPITRES	BP 2021
011- Charges Générales	6 575 965,44 €
012- Frais de personnel	17 278 723,00 €
014- Reversements de recettes	1 465 861,00 €
65 – Subventions versées	3 763 469,65 €
66 – Charges financières	309 708,53 €
68 – Dotations aux amortissements	1 499 991,00 €
Autres charges	92 765,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 986 483,62 €</b> (sans le virement – 023)



# RÉPARTITION PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Dépenses totales par grands secteurs,  
intégrant les coûts de fonctionnement et d'investissement



# III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

## a) Les recettes d’investissement

Le travail d’optimisation réalisé sur la section de fonctionnement permet de dégager une épargne nette qui sera complétée par d’autres recettes externes, dont :

- Une des principales recettes d’investissements constituée par la **FCTVA** qui devrait rapporter environ **800 000 €** à la Ville en 2021).
- Les **dotations aux amortissements** s’élèvent à **1 499 991,00 €** et la **taxe d’aménagement** à **240 000,00 €**.
- Le montant des subventions attendues en 2021 est de **650 000,00 €**. La majeure partie provient des fonds de concours attribués par la CARPF (**550 000 €**) et une partie de la subvention allouée dans le cadre du Contrat d’Aménagement Régional (CAR) par la Région Ile-de-France (**100 000 €** pour la construction d’une salle de gymnastique).



## b) Les dépenses d'investissement

- L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de : **6 295 267,14 €**. Il sera de **5 216 940,00 €** fin 2021.
- Compte tenu des résultats prévisionnels de l'année 2020 et des financements attendus, la Ville n'aura pas recours à l'emprunt en 2021. La Commune remboursera **1 098 327,24 €** (chapitre 16) d'annuité en 2021, ce qui est conforme au désendettement de la ville.
- Les dépenses d'équipement, à savoir, le cumul des Immobilisations corporelles (chapitre 21) et des Immobilisations en cours (chapitre 23) s'élèveront à **9 051 545 €**.



Malgré l'impact majeur de la crise sanitaire de la COVID-19 et dans un contexte instable qui rend les prévisions budgétaires difficiles et incertaines, la Ville de Villeparisis fait le choix d'un budget 2021 ambitieux et responsable.

Les enveloppes suivantes sont ainsi inscrites au BP 2021:

La rénovation du marché couvert (750 000 €),

La construction d'un groupe scolaire (25 000 €),

La réalisation d'un terrain en synthétique (843 000 €)

- La construction d'un Conservatoire (115 000 €),
- L'acquisition d'un bus citoyen (180 000 €),
- La construction d'une Maison de l'environnement (50 000 €) ,
- La rénovation de la piste de BMX (277 500 €),
- La construction d'une salle de gymnastique (255 000 €),
- L'acquisition et l'aménagement d'un équipement de proximité au mail de l'Ourcq (160 000 €),
- La rénovation de la piste de roller (200 000 €) ,
- Le déploiement de la phase 4 de la vidéo-protection (100 000 €),

**En parallèle de ces opérations, la Ville poursuivra et intensifiera :**

- L'entretien du patrimoine bâti et les travaux d'accessibilité des bâtiments publics (2 198 900 €, dont 1 098 000,00 € pour les bâtiments scolaires),
- Les travaux d'entretien et de rénovation des voiries (2 115 000 €).



Un plan pluriannuel d'investissements (PPI) sera construit au cours de l'année 2021

L'autofinancement constitué à la fois du Virement (**chapitre 021**), **1 520 029,15 €** et des amortissements (**chapitre 28**) **1 499 991,00 €**, constitue une recette d'investissement : **3 020 020,15 €**. Son montant permet de rembourser largement le capital de la dette.

Pour équilibrer formellement le budget, la somme de **5 429 852,09 €** est inscrite sur la ligne « Emprunt » (**chapitre 16**). Mais cette inscription ne sera pas mobilisée en 2021. En effet, le Compte Administratif qui sera approuvé avant le 30 juin 2021 fera ressortir les reports antérieurs qui permettront de couvrir cette ligne.

# IV – LES RATIOS BUDGETAIRES

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République :

Ratio par habitant	Euros par habitant - 2020	Euros par habitant – 2021	Références nationales
Dépenses réelles de fonctionnement	1033	1115.69	1268
Produits des impositions directes	479	514.85	582
Recettes réelles de fonctionnement	1166	1229.96	1444
Dépenses d'équipement brut	539	311.72	278
Encours de la dette	271	238.20	1109
Dotation globale de fonctionnement	172	186.69	235
Ratio en pourcentage			
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57.60%	58.60%	59.78%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	92%	94.10%	95%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	46,30%	25.30%	19.25%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	23,26%	19.40%	76.80%

# Glossaire

AD'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
BP	Budget Primitif
CAF	Capacité d'Autofinancement
CARPF	Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIA	Complément Indemnitaire Annuel
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DNP	Dotation Nationale de Péréquation
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes
FSRIF	Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
TB	Taxe foncière sur le Bâti
TH	Taxe d'Habitation

# Conclusion

Le projet de budget primitif pour 2021 s'inscrit dans un contexte marqué par une crise sanitaire et économique inédite mais dans une nouvelle dynamique marquée notamment par :

- **Le maintien de la pression fiscale au niveau de 2020,**
- **Le lancement des études qui permettront de mettre en œuvre tout un programme d'investissements,**
- **L'évaluation de l'aménagement urbain dans des secteurs clés de notre commune et l'assurance d'un développement maîtrisé et harmonieux.**

Alors que le lien social et le vivre-ensemble sont fortement perturbés par une crise sanitaire qui dure, c'est aussi un budget qui réaffirme la volonté de la ville d'agir efficacement en matière d'éducation, de formation, de culture et de solidarités.

Un budget qui donne les moyens de ces ambitions et qui fait le pari d'une citoyenneté toujours plus active en capitalisant sur la l'intelligence collective.

Les priorités définies dans le programme municipal trouvent ainsi leur traduction dans ce projet de budget, avec le souci constant de proposer aux habitants un service public de proximité et de qualité.

# MERCI DE VOTRE ATTENTION